

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**LE FONCTIONNEMENT 2023**

Recettes réelles (*)	Prévues	Réalisées	Taux d'exécution
Atténuation des charges	300 000 €	<b>93 967,15 €</b>	31,32 %
Produits et vente des services	1 427 626 €	<b>1 120 835,61 €</b>	78,51%
Impôts et taxes perçues	36 416 284 €	<b>36 431 547,64 €</b>	100,04 %
Dotations et participations	8 689 663 €	<b>9 430 815,34 €</b>	108,53 %
Autres produits de gestion courante	79 165 €	<b>113 218,32 €</b>	143,02 %
Produits exceptionnels	94 000 €	<b>313 302,15 €</b>	333,30 %

<b>TOTAL (*)</b>	47 006 738	<b>47 503 686,21 €</b>	<b>101,06 %</b>
------------------	------------	------------------------	-----------------

Commentaires :

Le produit des services comprend, les différentes redevances perçues auprès des usagers (enfance, petite enfance, culture, sport...), les produits des régies, et enfin les redevances d'occupation du domaine public qui ont été en forte augmentation cette année.

Le chapitre des impôts et taxes a été parfaitement réalisé et cela dans la ligné de sa prévision budgétaire, 17.196.580 € concernant la fiscalité directe (TH TF TFNB, 73111), 12.238.758 € pour l'attribution de compensation (73211), la dotation de solidarité communautaire pour 460.872 € (73212), 4.315.300 € au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (73221), 1.490.199 € pour le fonds de solidarité des communes (73222), la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour 495.685 € (7381), enfin pour un montant global de 430.623 € concernant la taxe électricité (7351), la taxe sur les pylônes électriques (7343) et la taxe locale sur la publicité extérieure (7368).

Le chapitre des dotations et participations (Chap.74) a lui aussi été réalisé largement puisqu'il atteint un taux d'exécution de plus de 108 %, et concernant entre autres la dotation de solidarité urbaine (3.805.438 € au 74123), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2.233.385 € au 748313), les montants des compensations au titre des exonérations des taxes foncières (875.453 €), enfin les subventions divers (7478).

Comme l'année précédente la Ville a recouvré au titre des produits exceptionnels, un volume d'indemnités d'assurance plus important qu'attendu.

Le chapitre des atténuations de charges regroupe principalement les remboursements de rémunération du personnel par les organismes de sécurité sociale et l'assureur de la Ville, en cas d'arrêt de travail. Il varie donc selon le nombre d'agents concerné et surtout le délai de traitement par les organismes chargés du remboursement.

Dépenses réelles (*)	Prévues	Réalisées	Tx réalisation
Charges à caractère général	8 229 155 €	<b>7 630 547,48 €</b>	92,73 %
Frais de personnel	25 555 668 €	<b>25 286 888, 54€</b>	98,95 %
Autres charges	8 025 030 €	<b>7 993 487,03€</b>	99,61 %
Charges financières	889 920 €	<b>831 146,20 €</b>	93,40 %
Charges exceptionnelles	113 350 €	<b>111 486,40</b>	98,36 %
Dépenses imprévues	100 000 €	<b>0</b>	0 %
Virement à la section d'investissement	2 029 115 €	<b>0</b>	0 %
Opération d'ordre transfert entre sections	2 064 500 €	<b>2 170 273,79 €</b>	105,12 %

<b>TOTAL (*)</b>	47 006 738 €	<b>44 023 829,44 €</b>	<b>93,65 %</b>
------------------	--------------	------------------------	----------------

Commentaires :

Le taux de réalisation du budget reste conforme aux prévisions initiales et n'a pas subi d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.

Il est à noter à contrario de l'année 2022 que malgré une revalorisation durant l'été 2023 d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique le budget concernant les charges de personnel a été parfaitement évalué et maîtrisé.

Concernant le chapitre 042 (Dotations aux amortissements) le montant réalisé fut plus important que prévu, il ne s'agit cependant que d'une écriture d'ordre qui se trouve dans sa globalité en miroir en section d'investissement au 040.

(\*) – Le budget communal comprend des opérations « réelles », c'est-à-dire avec encaissement de recettes et paiement de dépenses sur le compte bancaire de la Ville ouvert auprès du Trésor Public – celles qui sont présentées ci-dessus – et des opérations « d'ordre », c'est-à-dire uniquement des jeux d'écritures internes au budget, qui ne font pas l'objet de mouvements financiers

3.433.000 € avaient été provisionnés pour le remboursement du capital des emprunts (Amortissements)

A la clôture des comptes, la Commune a réalisé en recettes 13.749.725,93 € et 12 620 367,46 € en dépenses. Il en résulte un excédent d'investissement de 1.129.358 € pour l'année 2023. De plus il faut ajouter des restes-à-réaliser en recettes (c'est-à-dire engagées en 2022 mais non encore recouvrées au 31 décembre) à hauteur de 4.964.391 €, ainsi qu'en dépenses (c'est-à-dire engagées mais pas encore payées au 31 décembre) à hauteur de 2.912.934 €. Ce qui aboutit à un résultat net de la section d'investissement de 3.181.515 €.

### LES INVESTISSEMENTS 2023

Recettes réelles (*)	Prévues	Réalisées
Subventions d'investissement	2 005 176 €	687 078 €
Emprunts et dettes assimilées	3 717 246,91 €	0 €
constructions	6 000 000 €	4 013 478 ,86 €
Autres établissements publics	0 €	282 810,50 €
Dotations fonds divers	1 395 500 €	1 262 960,03 €
Excédents de fonctionnement	4 225 256 €	4 225 256,75 €
Produits de cession d'immobilisations	110 630 €	0 €
Virement de la section de fonctionnement	2 064 500 €	0 €
Opération d'ordre transfert entre sections	2 064 500 €	2 170 273,79 €
Résultat d'investissement reporté	1 107 868 €	1 107 868 €
<b>TOTAL (*)</b>	<b>22 690 676,91 €</b>	<b>13 749 725,93 €</b>

Dépenses réelles (*)	Prévues	Réalisées
Frais d'études	978 880 €	155 439,89 €
Acquisitions foncières	5 435 111 €	4 975 753,62 €
Travaux en cours	11 011 525 €	4 243 390,78 €
Emprunts et dettes assimilées	3 433 000 €	3 245 783,17 €
Autres immobilisations financières	38 100 €	0 €
Dépenses imprévues	100 000 €	0 €
<b>TOTAL (*)</b>	<b>20 996 616 €</b>	<b>12 620 367,46 €</b>

#### Commentaires :

On notera que les subventions au regard du taux d'exécution paraissent faibles (34,27 %), cependant il faudra mettre ce chiffre 687.078 € en perspective avec les années antérieures, notamment avec le réalisé de 2022 qui était de 679.614 € et déjà 10% plus important que le provisionné au BP de l'époque.

La réalisation du budget des dotations reste conforme à la prévision du BP 2023.

De plus il est important de noter que durant l'année 2023 la ville de Bonneuil-sur-Marne n'a pas souscrit d'emprunt (Chap. 16), révélant ainsi sa capacité d'efficience dans la réalisation de ses programmes d'investissement et de résilience financière.

#### Commentaires :

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement paraît modéré (53,80 %) cependant là aussi il faudra mettre ce chiffre en perspective des années précédentes, pour rappeler sur l'année 2022 ce taux était de 91,36% pour un montant de 8.703.376 € donc 7,71% en moins que 2023. Il est donc raisonnable d'affirmer que l'essentiel des programmes d'investissement envisagés ont été réalisés.

Etant précisé que certains programmes, spécialement le gros chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland, sont programmées sur plusieurs exercices comptables..

(\*) – Le budget communal comprend des opérations « réelles », c'est-à-dire avec encaissement de recettes et paiement de dépenses sur le compte bancaire de la Ville ouvert auprès du Trésor Public – celles qui sont présentées ci-dessus – et des opérations « d'ordre », c'est-à-dire uniquement des jeux d'écritures internes au budget, qui ne font pas l'objet de mouvements financiers

### L'ÉTAT DE LA DETTE au 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élevait à 31.463.234,93 €. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la Commune pour éteindre totalement sa dette, si elle mobilisait et si elle affectait la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre par le solde des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement	5,1 ans	4,4 ans	5,7 ans	6,1